

CERTIFICAT MEDICAL

Exigé pour toute personne titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage
Aquatique

Je soussigné,.....docteur en médecine,
Certifie avoir examiné ce jour.....M.....
Et avoir constaté qu'.....ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique
de la natation et du sauvetage ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de
baignade d'accès payant.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en
particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une
voix normale à cinq mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-
dessous :

A.....,
le.....

Signature :

Sans correction :

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil
mesurées séparément.

Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10

Avec correction :

- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit
la valeur de l'autre œil corrigé (supérieure à 1/10) ;
- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités
visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à 8/10

Cas particulier :

Dans le cas d'œil amblyope, le critère exigé est 10/10 pour l'autre œil corrigé